

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**8a - PROJETS PRESENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION
D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019 ET DE LA
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (DSIL) 2019**

REVISION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU PARKING AMPERE

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose qu'en 2018, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a encouragé un projet oloronais en lui attribuant une aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, la DETR, créée par la loi de finances n°2010-1657 du 29 décembre 2010 et intervenant en faveur de projets favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Il s'agit de la réhabilitation de l'Eglise de Soeix.

Trois autres projets ont également bénéficié du soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) : l'aménagement d'un système de vidéo protection, l'aménagement de l'Hôtel de Ville (phase 3) et l'aménagement et la sécurisation de la promenade Bellevue.

En effet, en 2016, afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement d'un montant d'un milliard d'euros. L'objectif du FSIL était d'aider dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. Ce dispositif a été reconduit en 2017 puis transformé en dotation et pérennisé à partir de 2018.

Il est rappelé que la Dotation de soutien à l'investissement public local peut se cumuler à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Aussi la Commune d'Oloron Sainte-Marie demande le réexamen de trois dossiers : Aménagement et sécurisation du Centre Technique Municipal ; Stationnement Intelligent dans le Centre Ville de la Commune ; Aménagement du parking Ampère. Toutefois, suite aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France, le coût des travaux de l'aménagement du parking Ampère est supérieur à l'estimation 2018. Il est proposé de réviser ce projet et de soumettre à l'avis des Services de l'Etat trois nouveaux projets.

Pour chaque projet, c'est un taux maximal qui est sollicité.

Révision du projet d'aménagement du parking Ampère

Objectifs poursuivis :

Créer un stationnement contribuant à densifier l'attractivité économique du centre ville en améliorant le cadre de vie et l'accès des zones commerçantes essentielles. Améliorer la sécurité des abords des lieux de scolarités (collège et école).

Nature du projet :

Il s'agit d'aménager une aire de stationnement et un espace public à proximité directe de l'école Labarraque et du collège Saint-Joseph.

L'aménagement qui sera proposé sera soigné et respectera l'environnement et le cadre de vie de la zone. Notamment, suite aux préconisations de l'architecte des Bâtiments de France, les murs créés seront revêtus de pierres, à l'identique du mur existant et les marches de l'escalier menant à la rue Labarraque seront habillées de dalle de pierres locales.

Montant total HT : 267.000 €

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **VALIDE** le dépôt des dossiers auprès des services de l'Etat,

- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80 % de subventions en cas de financements complémentaires.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, le dit jour 4 février 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 08/02/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2019